



2ND SESSION, 39TH LEGISLATURE, ONTARIO
60 ELIZABETH II, 2011

2^e SESSION, 39^e LÉGISLATURE, ONTARIO
60 ELIZABETH II, 2011

Bill 166

*(Chapter 4
Statutes of Ontario, 2011)*

An Act to proclaim May as Dutch Heritage Month

Co-sponsors:

Mrs. Witmer
Mrs. Van Bommel
Ms DiNovo

1st Reading	March 21, 2011
2nd Reading	March 24, 2011
3rd Reading	March 24, 2011
Royal Assent	March 30, 2011

Projet de loi 166

*(Chapitre 4
Lois de l'Ontario de 2011)*

Loi proclamant le mois de mai Mois du patrimoine néerlandais

Coparrains :

M^{me} Witmer
M^{me} Van Bommel
M^{me} DiNovo

1 ^{re} lecture	21 mars 2011
2 ^e lecture	24 mars 2011
3 ^e lecture	24 mars 2011
Sanction royale	30 mars 2011



An Act to proclaim May as Dutch Heritage Month

Loi proclamant le mois de mai Mois du patrimoine néerlandais

Preamble

Ontario is home to about 500,000 Dutch Canadians. Since the early 1800s, the Dutch Canadian community has made and continues to make significant contributions to the growth and prosperity of the Province of Ontario.

By proclaiming the month of May as Dutch Heritage Month, the Province of Ontario recognizes the important contributions that Dutch Canadians have made to the economic, political, social and cultural fabric of Ontario's society.

May is a historically significant month for the Dutch Canadian community. On May 5, 1945, the Canadian forces were instrumental in the liberation of the Netherlands from occupation during World War II. The Netherlands celebrates its independence and liberty, along with the heroic efforts of the Canadian forces, with a national holiday known as Liberation Day, which takes place annually on May 5.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Dutch Heritage Month

1. The month of May in each year is proclaimed as Dutch Heritage Month.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Dutch Heritage Month Act, 2011*.

EXPLANATORY NOTE

This Explanatory Note was written as a reader's aid to Bill 166 and does not form part of the law. Bill 166 has been enacted as Chapter 4 of the Statutes of Ontario, 2011.

The Bill proclaims the month of May in each year as Dutch Heritage Month.

Préambule

Plus de 500 000 Néerlandais-Canadiens vivent en Ontario. Depuis le début des années 1800, la communauté néerlandais-canadienne ne cesse de contribuer de façon considérable à la croissance et à la prospérité de la province de l'Ontario.

En proclamant le mois de mai Mois du patrimoine néerlandais, la province de l'Ontario reconnaît l'importante contribution que les Néerlandais-Canadiens ont apportée à la trame de la société ontarienne sur les plans économique, politique, social et culturel.

Le mois de mai revêt une importance historique pour la communauté néerlandais-canadienne. En effet, le 5 mai 1945, pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Forces canadiennes ont participé activement à la lutte pour libérer les Pays-Bas de l'occupation. Ce pays célèbre son indépendance et sa liberté, de même que les efforts héroïques des Forces canadiennes, par une fête nationale appelée Jour de la Libération, qui a habituellement lieu le 5 mai de chaque année.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine néerlandais

1. Le mois de mai de chaque année est proclamé Mois du patrimoine néerlandais.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2011 sur le Mois du patrimoine néerlandais*.

NOTE EXPLICATIVE

La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 166, ne fait pas partie de la loi. Le projet de loi 166 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 4 des Lois de l'Ontario de 2011.

Le projet de loi proclame le mois de mai de chaque année Mois du patrimoine néerlandais.